

## **Prévention de la propagation de l'infection (Covid-19 / Coronavirus)**

### **Contrôles supplémentaires pour les prestataires d'activités**

Dans le cadre de notre réponse continue à la pandémie de Covid-19 (Coronavirus) et pour faciliter le retour aux activités opérationnelles en réduisant la probabilité de propagation de l'infection, les mesures suivantes pour les activités et les excursions sont maintenant nécessaires. Elles doivent être mises en œuvre avec effet immédiat pour tous les services offerts à nos clients.

### **Mesures générales**

- Une évaluation documentée des risques liés au Covid-19 de l'activité doit être réalisée (itinéraires, visite des sites, foule éventuelle, nombre de personnes dans le groupe, services réduits). Cela aidera à mettre en place les autres mesures de ce guide pendant l'activité/excursion.

- Un briefing sur la sécurité doit être donné au début de l'activité, qui comprend un rappel aux participants :

o Se laver (ou se désinfecter, lorsque les installations de lavage des mains ne sont pas disponibles) régulièrement les mains tout au long de l'activité.

o Maintenir une distance sociale en accord avec les réglementations/directives locales.

o Les mesures à prendre au cas où un participant développerait une toux ou de la fièvre.

o Rappeler que toute personne présentant une toux, un mal de gorge ou de la fièvre ne doit pas participer à l'activité.

o S'abstenir de toucher le visage - nez, bouche et yeux.

o Toussez dans les tissus ou dans le creux du bras.

o Utilisez les EPI (équipement de protection individuelle) conformément aux règlements/directives locaux.

- Informer les participants de l'itinéraire qui sera suivi et des mesures qui devront être prises à l'un des arrêts.

- Une politique de gestion des maladies des employés qui concerne spécifiquement le Coronavirus - cette politique devrait préciser que les employés ne doivent pas se présenter au travail s'ils présentent des symptômes liés au Coronavirus (pendant 7 jours ou plus) ou s'ils ont été en contact avec une personne atteinte du Coronavirus et/ou présentant des symptômes liés au Coronavirus (pendant 14 jours ou plus).

- Une procédure de signalement des coronavirus - Tous les cas de coronavirus confirmés doivent être signalés au réceptif lorsqu'ils impliquent potentiellement nos propres clients.

- Une procédure d'urgence en cas de coronavirus - cette procédure doit comprendre une zone de quarantaine séparée et désignée pour les participants/employés qui présentent des symptômes liés au coronavirus. Elle doit également inclure les coordonnées des autorités de santé publique.

- Autorisation des autorités locales à poursuivre/reprendre les opérations d'activité.
- Le respect de toute exigence supplémentaire imposée par les autorités locales de santé publique (qui peut impliquer des contrôles de température, etc.).
- Veiller à ce que tous les prestataires utilisés pendant l'excursion respectent toute réglementation locale relative à COVID-19 et soient au courant des mesures mises en œuvre, notamment l'utilisation d'EPI, la distanciation sociale et les exigences accrues en matière d'hygiène.

### **Mesures de distanciation sociale**

- Mesures visant à garantir que tous les participants puissent maintenir en toute sécurité la distance minimale entre eux, conformément à la réglementation locale, tout en participant à l'activité. Il peut s'agir, par exemple, de réduire la taille des groupes, la capacité des bateaux ou l'occupation des bâtiments.
- Si un contact étroit est nécessaire entre les instructeurs et les participants (par exemple pour mettre un harnais ou effectuer un contrôle de sécurité), l'instructeur doit prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter la propagation du virus, par exemple en portant un masque facial. Il doit s'efforcer d'éviter, dans la mesure du possible, de se placer directement face à face. Il faut cependant veiller à ce que cela ne compromette pas la sécurité de l'activité. Les contacts étroits ne sont autorisés que pour des raisons de santé et de sécurité. Les masques faciaux doivent être éliminés conformément aux instructions. S'ils peuvent être réutilisés, ils doivent être désinfectés après chaque utilisation.
- Premiers secours - Les fournisseurs doivent adapter leurs dispositifs de premiers secours afin de réduire le risque de contagion virale. Les secouristes doivent limiter au maximum le temps de contact étroit avec les victimes. Le positionnement face à face doit être évité dans la mesure du possible. Lorsque les premiers secours de base peuvent être administrés par le participant ou un membre de son groupe (par exemple, en appliquant un pansement), il convient de le faire soi-même.

Planifier la visite et l'itinéraire à suivre, en tenant compte de l'évaluation des risques et de la réglementation ou des éventuelles restrictions imposées aux différents fournisseurs/services (musées, monuments, parcs naturels). Par exemple :

- o Essayez de faire des itinéraires à sens unique pour éviter si possible d'autres groupes (petites villes, vieilles villes), en coordination avec d'autres guides.
- o Veiller à ce que toutes les mesures de sécurité spécifiques au lieu de rendez-vous soient respectées (exigences en matière d'EPI, etc.)
- o Évitez les zones à forte fréquentation.
- o Éviter les espaces réduits ou les capacités limitées.
- Dans la mesure du possible, les points de ramassage et de dépôt doivent se trouver dans des zones moins fréquentées, en veillant à ce que les autres considérations de sécurité routière soient prises en compte.

## **Mesures d'hygiène accrues**

- Des mesures de désinfection de routine sont en place pour tous les équipements et les locaux. Toutes les zones utilisées pendant l'activité doivent être désinfectées en profondeur au moins une fois par jour. Une désinfection supplémentaire doit avoir lieu entre les groupes, en accordant une attention particulière à toutes les zones communes que les participants peuvent toucher (poignées de porte, barreaux, etc.).
- Notez chaque fois que les locaux et/ou les équipements sont nettoyés. Ces registres doivent être conservés à des fins d'inspection.
- Aucun partage d'équipement, d'ustensiles, d'EPI ou d'autres articles ne doit avoir lieu sans désinfection préalable.
- La nourriture et les boissons fournies doivent être conformes à la réglementation/aux directives locales.
- Il doit y avoir un accès facile aux installations de lavage des mains sur place, équipées d'eau courante et de savon pour les mains. Lorsque de telles installations ne sont pas disponibles, un désinfectant pour les mains à base d'alcool (teneur en alcool d'au moins 60 %) doit être mis à disposition (voir également ci-dessous).
- Un désinfectant pour les mains à base d'alcool (teneur minimale en alcool de 60 %) doit être installé à intervalles fréquents pendant l'activité, les invités et le personnel étant encouragés à se désinfecter les mains à chaque occasion.
- Éliminez tous les EPI à usage unique et tous les déchets d'hygiène personnelle (tels que les mouchoirs jetables) - en toute sécurité et immédiatement après leur utilisation.
- Tout équipement non jetable doit être correctement nettoyé et désinfecté entre chaque utilisation.

À mesure que la menace connue de COVID-19 évolue et que les mesures nationales s'adaptent en conséquence, les mesures requises sont susceptibles de changer.

Grâce à votre coopération, nous pouvons faire de notre mieux pour protéger nos hôtes communs, vous et vos employés, et contribuer à contrôler la propagation de l'infection.

Nous vous remercions de votre aide et de votre compréhension en ces temps difficiles.

BTSanté et sécurité